

**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST)  
UNITÉ DE GESTION DE PROJETS (UGP)**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

**NOM DU PAYS** : *HAITI*

**NOM DU PROJET** : *Projet de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue (PSARA – KLERE CHIMEN)*

**L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT** : *DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION (SIG) INTÉGRÉS*

**No du Don** : *P174111*

**No. de référence** : *HT-UGP-MAST-357786-CS-QCBS*

Le Gouvernement de la République d'Haïti, à travers l'Unité de Gestion de Projets (UGP) du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), en tant qu'agence d'exécution désignée par le Gouvernement d'Haïti a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le montant de Soixante-Quinze Millions de Dollars Américains (75,000,000 USD) pour le projet de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue (PSARA – KLERE CHIMEN) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre de consultation suivant : « *Développement d'un Système d'Information et de Gestion (SIG) Intégrés* » pour le compte du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).

Les services de consultant (« Services ») comprennent le Développement d'un SIG nécessaire à la gestion du programme de transferts monétaires Klere Chimen ainsi que de futurs programmes sociaux sous le pilotage du MAST tels que décrit dans les termes de référence (TdRs) ainsi que dans le document des « fonctionnalités détaillées du SIG ».

La description détaillée de la mission se trouve dans le document des « fonctionnalités détaillées du SIG » proviennent d'un travail de définition des besoins<sup>1</sup> fonctionnels et techniques effectué auprès de toutes les parties prenantes du projet.

En complément de la livraison des fonctionnalités du système telles que formalisées par le MAST dans le document « d'analyse détaillée des fonctionnalités », et dans la continuité des ateliers visant à déterminer les besoins des utilisateurs, une attention particulière est donnée aux aspects suivants :

- Transfert de connaissances ;
- Formation du MAST à l'utilisation du nouvel outil ainsi qu'à l'usage de méthodologies ;

---

<sup>1</sup>Ces besoins pourront être revalidés au cours de différents ateliers ayant pour but de récolter les informations pour favoriser la faisabilité, l'usage et les interconnexions du système à construire par la consultance.



- Fourniture d'outils assurant la gestion du projet de façon transparente et structurée.

La durée de la mission est de douze (12) mois tels que décrits au calendrier consigné dans les termes de référence.

L'Unité de Gestion de Projets du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (UGP-MAST) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Qualifications et Expériences démontrées du Cabinet d'Experts**  
Avoir des expériences démontrées au cours des 10 dernières années avec au moins 4 références dans la conception et la mise en œuvre de SIG et d'autres plateformes logicielles propriétaires ou open source, des expériences démontrées dans la création d'outils open source sont un plus.
- **Expertise et compétences pertinents dans les domaines suivants :**
  - a) *Définition des exigences de logiciel :*  
Facilitation de sessions d'identification de besoins  
Evaluation des solutions exclusives ainsi que des logiciels d'exploitation libre  
Rédaction technique  
Conception graphique
  - b) *Développement de systèmes informatiques :*  
Développement de systèmes application / serveur intégrables  
Méthodologies de gestion de projets et de développement basée sur l'utilisation de logiciels de développement collaboratifs  
Développement d'application sécurisées, performantes et correspondant aux besoins utilisateurs  
Création de plans de test et testing  
Maîtrise de l'utilisation de bibliothèques « open source ».
- **Capacité technique et de gestion :** Lié au point exprimé dans le « *Développement de systèmes informatiques* » ci-dessus, Le Cabinet d'Experts doit démontrer sa capacité à gérer le projet et pallier les contraintes potentielles pendant la mise en œuvre du projet, y inclus expérience et connaissance substantielle en gestion de projet et en projets de changement organisationnel et fonctionnel (par exemple selon référentiels de gestion de projet, PRINCE2® AgileCPM, PMP®, etc...).
- **Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets



d'Investissement (FPI) », daté du 1er Juillet 2016 révisé en Novembre 2017 et en Aout 2018, exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.

Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » conformément aux dispositions relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de sélection des consultants décrites dans le document de « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) ».

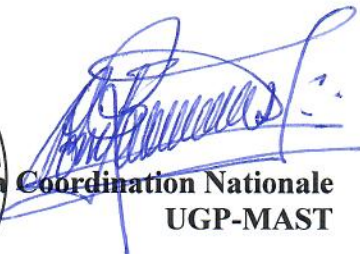
Les Termes de Référence (TDR) et le document des « fonctionnalités détaillés du SIG » de la mission peuvent être obtenus à l'adresse courriel [ugp.mast@gmail.com](mailto:ugp.mast@gmail.com) ou [ingrid.delva@ugp-mast-gouv.ht](mailto:ingrid.delva@ugp-mast-gouv.ht)

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence en s'adressant aux adresses ci-dessous indiquées, de 09h00 à 16h00 (*heure Haïti*), du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **12 mai 2023 à 16 heures**.

*Unité de Gestion de Projets/ Ministère des Affaires Sociales et du Travail (UGP - MAST)*  
*4, Impasse Alexis, Delmas 60 Musseau – Haïti*  
[ugp.mast@gmail.com](mailto:ugp.mast@gmail.com) ou [ingrid.delva@ugp-mast-gouv.ht](mailto:ingrid.delva@ugp-mast-gouv.ht)



  
**Coordination Nationale  
UGP-MAST**